



## 56<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec l'expert indépendant SOGI

#### Intervention du Luxembourg

20 juin 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur l'Expert indépendant,

Nous vous félicitons pour votre prise de fonctions et vous remercions pour votre rapport qui est d'une grande actualité et qui poursuit le travail important de vos prédécesseurs.

Nous partageons votre analyse centrale : l'homophobie et la transphobie sont des tactiques d'acteurs autoritaires ou de mouvements de l'extrême-droite – pour attiser la colère de leur base et distraire de leurs manquements, surtout dans les domaines socio-économiques ; elles justifient également la répression contre la dissension politique. L'adoption de la loi dite contre la « propagande gay » en Russie, puis son exportation vers d'autres pays, jusqu'à l'intérieur de l'Union européenne, au nom de la « protection des valeurs familiales » menace les droits humains de très nombreuses personnes vulnérables, désignées comme boucs émissaires.

Ailleurs, la haine contre les personnes trans, artificiellement gonflée par une panique morale qui s'est emparée de certaines personnes influentes, menace même de fragmenter le mouvement féministe. Cette fragmentation des mouvements de libération ne bénéficie qu'aux structures de pouvoir patriarcales établies.

Monsieur Reid,

Vos recommandations sont très pertinentes, mais s'adressent à des États prêts à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains. Or, comment confronter les acteurs – étatiques et autres – qui ne s'engagent pas dans ce débat de bonne foi, mais cherchent à semer la discorde et la désinformation ?

Je vous remercie de votre attention.

(238 mots)